

# Réforme APE

Ça passe ou ça casse ?



# UN [AUTRE] MOMENT HISTORIQUE

- Quand un ministre de l'emploi accepte de se délester d'un budget
  - pesant plus de 7% du budget wallon [>1 milliard €]
  - au profit des compétences fonctionnelles
    - avec un espoir, que nous portons, de plus grande cohérence
  - en maintenant une solidarité avec la Fédération Wallonie-Bruxelles
  - en intégrant les projets à durée déterminée
- Mais à quelles conditions ?
- L'histoire jugera du résultat !

# NOUS SOMMES TRÈS INQUIETS !

- Un calendrier qui laisse peu de place à la concertation
- Un budget étroit verrouillé par le Gouvernement
- Des estimations qui augurent
  - une perte d'emplois chez certains opérateurs
  - une fragilisation des tous les autres
- Le retour des décisions à durée déterminée ?
- Un renvoi à une compensation des tutelles
  - dont le budget n'est pas moins verrouillé
  - qui, de toute façon, ne pourrait intervenir avant 2020
- Beaucoup d'éléments renvoyés à des arrêtés



# UNE RÉFORME À MOITIÉ CONNUE

- L'avant-projet de Décret adopté en 1<sup>ère</sup> lecture
  - ne traite que de la période transitoire
  - et de l'abrogation du dispositif à son terme
- Les ministres Greoli et Jeholet annoncent
  - la mise en place de balises communes aux transferts
  - la publicité des mécanismes de réception dès la 3<sup>ème</sup> lecture
    - qui seront conçus par les ministres en place
    - et exécutés par d'autres après les élections

# Calendrier

lundi      mardi      mecredi      jeudi      vendredi      samedi      dimache

1      2      3

7      8      9      10

16      17

13      14      15      16      17      18      19      20      21      22      23      24      25      26      27      28

20      21      22      23      24      25

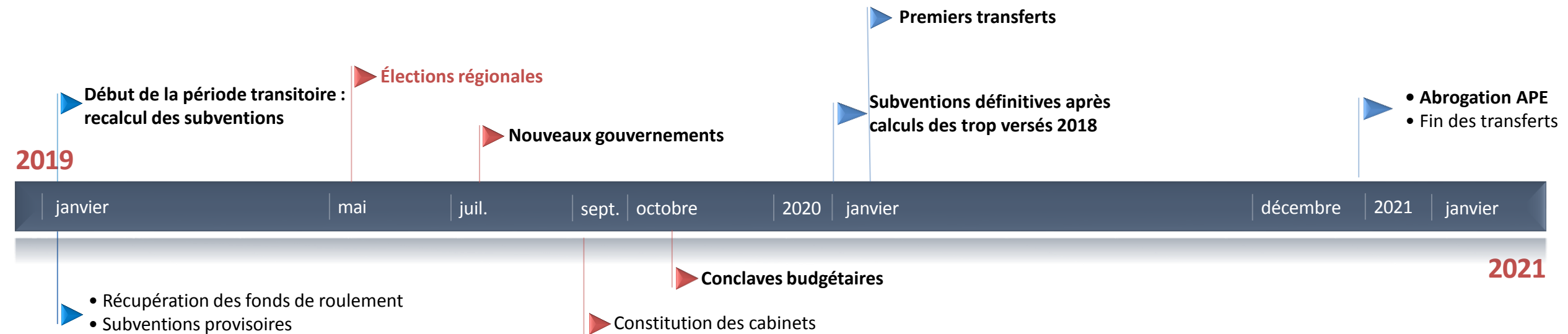
27      28

# UN CALENDRIER DE SPRINTER

- Le ministre Jeholet veut aller vite !
- Il veut d'abord que l'on ne détricote pas sa réforme après les élections
- Cela justifie-t-il un empressement qui
  - empêche une concertation sereine
    - à plusieurs niveaux de pouvoir
  - conduira à mettre en place
    - avec de nouveaux ministres
    - des dispositifs conçus par d'autres



# DES ÉLECTIONS AU MILIEU DU CHEMIN



# L'UNIPSO DEMANDE

- La clarté sur le calendrier
- Un report du début de la période transitoire
  - pour en concerter sereinement les modalités
  - pour concerter les balises communes aux transferts
  - pour permettre une publicité et une vérification des nouvelles subventions par les opérateurs
- Un report de l'abrogation
  - pour concerter sereinement les décrets de transfert sectoriel
  - pour permettre aux associations de se repositionner



# UN BUDGET INSUFFISANT

- Le Gouvernement n'ouvre pas de marge budgétaire
- Budget prévu = budget consommé
- Des diminutions importantes
  - chez un grand nombre d'opérateurs
  - dès le début de la période transitoire
- qui conduiront à transférer des budgets insuffisants aux tutelles
  - qui ne pourront pas compenser avant 2020
  - pour autant qu'elles le puissent
- qui empoisonnent les discussions sur l'accord non marchand

$$\begin{aligned}
r : \rho \left( \frac{\partial u_r}{\partial t} + u_r \frac{\partial u_r}{\partial r} + \frac{u_\phi}{r \sin(\theta)} \frac{\partial u_r}{\partial \phi} + \frac{u_\theta}{r} \frac{\partial u_r}{\partial \theta} - \frac{u_\phi^2 + u_\theta^2}{r} \right) &= -\frac{\partial p}{\partial r} + \rho g_r + \\
\mu \left[ \frac{1}{r^2} \frac{\partial}{\partial r} \left( r^2 \frac{\partial u_r}{\partial r} \right) + \frac{1}{r^2 \sin(\theta)^2} \frac{\partial^2 u_r}{\partial \phi^2} + \frac{1}{r^2 \sin(\theta)} \frac{\partial}{\partial \theta} \left( \sin(\theta) \frac{\partial u_r}{\partial \theta} \right) - 2 \frac{u_r + \frac{\partial u_\theta}{\partial \theta} + u_\theta \cot(\theta)}{r^2} - \frac{2}{r^2 \sin(\theta)} \frac{\partial u_\phi}{\partial \phi} \right] \\
\phi : \rho \left( \frac{\partial u_\phi}{\partial t} + u_r \frac{\partial u_\phi}{\partial r} + \frac{u_\phi}{r \sin(\theta)} \frac{\partial u_\phi}{\partial \phi} + \frac{u_\theta}{r} \frac{\partial u_\phi}{\partial \theta} + \frac{u_r u_\phi + u_\phi u_\theta \cot(\theta)}{r} \right) &= -\frac{1}{r \sin(\theta)} \frac{\partial p}{\partial \phi} + \rho g_\phi + \\
\mu \left[ \frac{1}{r^2} \frac{\partial}{\partial r} \left( r^2 \frac{\partial u_\phi}{\partial r} \right) + \frac{1}{r^2 \sin(\theta)^2} \frac{\partial^2 u_\phi}{\partial \phi^2} + \frac{1}{r^2 \sin(\theta)} \frac{\partial}{\partial \theta} \left( \sin(\theta) \frac{\partial u_\phi}{\partial \theta} \right) + \frac{2 \sin(\theta) \frac{\partial u_r}{\partial \phi} + 2 \cos(\theta) \frac{\partial u_\theta}{\partial \phi} - u_\phi}{r^2 \sin(\theta)^2} \right] \\
\theta : \rho \left( \frac{\partial u_\theta}{\partial t} + u_r \frac{\partial u_\theta}{\partial r} + \frac{u_\phi}{r \sin(\theta)} \frac{\partial u_\theta}{\partial \phi} + \frac{u_\theta}{r} \frac{\partial u_\theta}{\partial \theta} + \frac{u_r u_\theta - u_\phi^2 \cot(\theta)}{r} \right) &= -\frac{1}{r} \frac{\partial p}{\partial \theta} + \rho g_\theta + \\
\mu \left[ \frac{1}{r^2} \frac{\partial}{\partial r} \left( r^2 \frac{\partial u_\theta}{\partial r} \right) + \frac{1}{r^2 \sin(\theta)^2} \frac{\partial^2 u_\theta}{\partial \phi^2} + \frac{1}{r^2 \sin(\theta)} \frac{\partial}{\partial \theta} \left( \sin(\theta) \frac{\partial u_\theta}{\partial \theta} \right) + \frac{2}{r^2} \frac{\partial u_r}{\partial \theta} - \frac{u_\theta + 2 \cos(\theta) \frac{\partial u_\phi}{\partial \phi}}{r^2 \sin(\theta)^2} \right].
\end{aligned}$$

# UNE FORMULE QUI FÂCHE

- Un changement de système qui induit
  - au mieux une stagnation de la subvention
  - dans la plupart des cas des diminutions
    - très inégalement réparties
    - liées principalement aux inoccupations partielles pendant la période de référence
      - dont l'employeur n'est pas responsable dans de nombreux cas
- Une indexation sous-estimée
- La suppression des « crédits d'ancienneté »

# UNE FORMULE QUI SE DISCUTE

- Des discussions sont en cours pour chercher des alternatives
  - où les inoccupations ne pèsent pas [tant]
  - qui tiennent compte des variations survenues après la période de référence
  - qui réduisent les écarts entre les opérateurs
- Sans décision sur un budget complémentaire à ce stade
  - mais des ouvertures, encore timides, apparaissent dans les conversations avec les ministres

# L'UNIPSO DEMANDE

- Une formule qui garantit la neutralité budgétaire au niveau des opérateurs
  - en tenant compte des accidents d'occupation
  - qui ne pénalise pas les opérateurs qui ont créé plus d'emploi avec leurs points
  - ...
- Et donc un complément de budget à estimer sur base de nouvelles formules de calcul des subventions





# DES TRANSFERTS BALISÉS

- Le Gouvernement wallon souhaite baliser les transferts
  - Critères objectifs
  - Équité
  - Transparence
  - Contrôle et sanctions



**Wallonie**

# MAIS ON ÉVOQUE AUSSI...

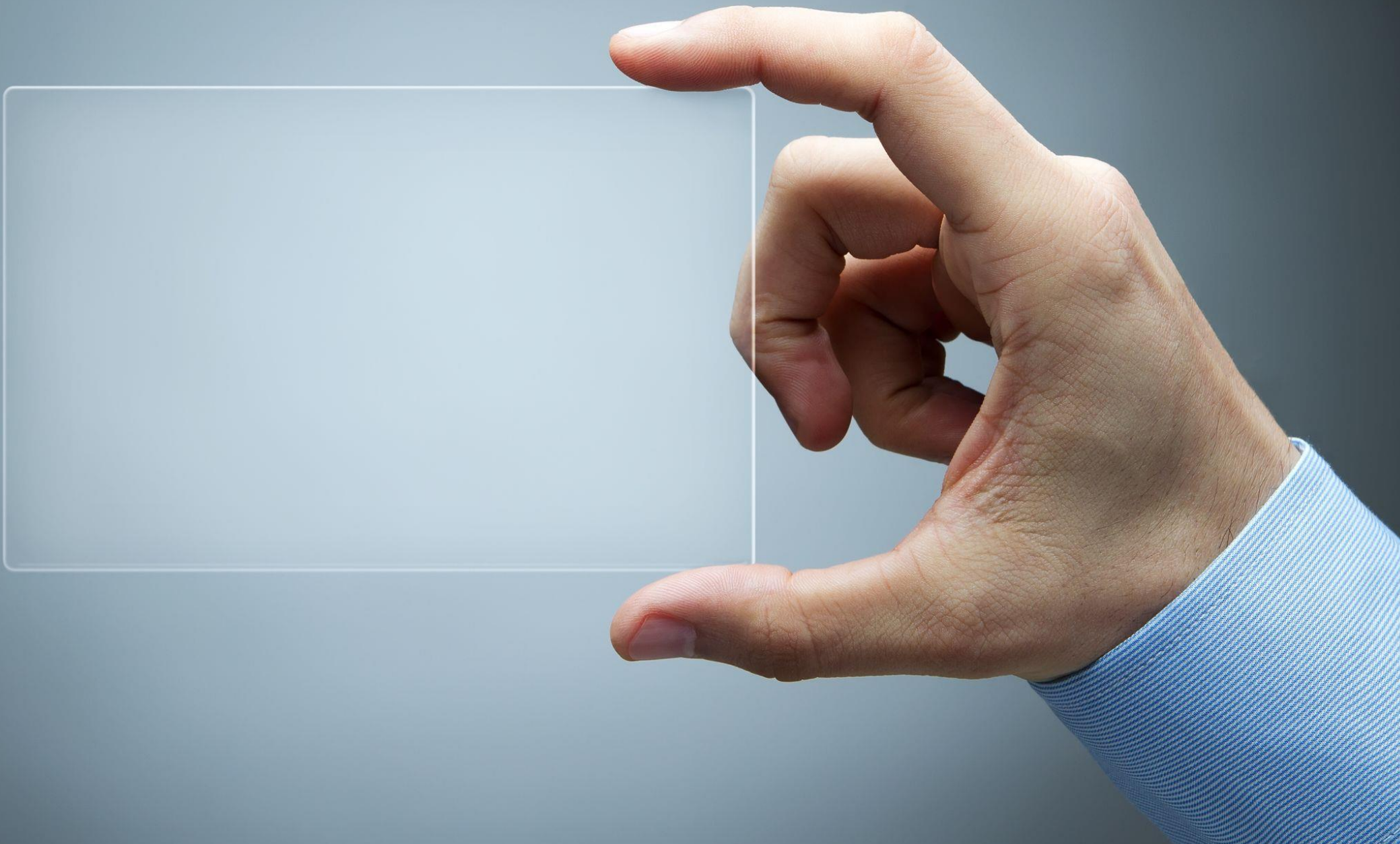
- Le retour des décisions à durée déterminée
- Une évaluation orientée résultat (!?)
- Des critères de répartition géographique
- Des sommes qui pourraient servir à autre chose que de l'emploi
- ...
- Discussions en cours au sein du Gouvernement wallon...
  - où chaque ministre a déjà reçu la liste provisoire des opérateurs rattachés à ses compétences

# UNE CONVENTION AVEC LA FWB

- Une négociation entamée début juin
  - qui butte sur l'absence de communication des listes
- Une convention sous forme d'accord de coopération
  - déclinée en conventions sectorielles par compétence
  - orientée exclusivement vers l'emploi
- Dans quels termes ?

# L'UNIPSO DEMANDE

- Un véritable transfert, ce qui implique
  - Des dispositifs gérés pleinement par les tutelles
  - Aucune distinction entre un travailleur APE et un autre
  - Des décisions pérennes et stables
  - Des règles identiques
- Une transition douce
  - concertée
  - respectueuse des projets et des personnes



# LA TRANSPARENCE... PLUS TARD !

- Faut-il remettre des préavis ? Seront-ils couverts ?
- Mes subventions vont-elles diminuer ?
- À quelle hauteur ?
- Faudra-t-il attendre le 31-12-2018 pour connaître ma subvention 2019 ?
- Comment établir mon budget 2019 et ma projection 2020 ?
- À quelle compétence chacun de mes projets va-t-il être rattaché ?
  
- À ces questions, pas de réponse
- Ni d'annonce claire de réponse... transparente



# L'UNIPSO DEMANDE

- Une publicité vers les tutelles des listes d'opérateurs précisant
  - les compétences auxquelles sont rattachées les projets
  - le nombre d'ETP subventionnés
  - la subvention
- Une communication aux opérateurs dès la 2<sup>ème</sup> lecture des mêmes informations
  - pour permettre un contrôle
    - notamment du calcul des subventions
  - pour permettre des corrections éventuelles

# S'IL FALLAIT RÉSUMER...

- Un calendrier permettant une concertation sereine sur l'ensemble du dispositif [période transitoire, balises communes, aspects sectoriels]
- Un budget et une formule de calcul garantissant la neutralité pour les opérateurs
- Une transition concertée avec les secteurs
- Une publicité des données aux opérateurs et aux tutelles le plus tôt possible avec un mécanisme permettant les corrections éventuelles
- Et beaucoup d'autres détails qui restent à discuter...

# Réforme APE

Ça passe ou ça casse ?